

n° CCAS012DL2022

## DÉLIBÉRATION

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

### CCAS DE PIERRE BÉNITE DU 30/05/2022

Le 30/05/2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sur la convocation de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Jérôme MOROGE ; Eliane CHAPON ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Bernard JAVAZZO

Excusé / Absent : Elyane BOHL ; Annie LESAGE ; Roger MAJDALANI ; Josiane MARTIN ; Manuel TRIAES

Secrétaire de séance : Fatima EL BRINSSI

-----oooOooo-----

#### **OBJET : BILAN DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR L'ANNÉE 2021 ET PROGRAMMATION 2022**

L'an deux mille vingt deux, le trente mai, le conseil d'administration s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 25/05/2022

Compte-rendu affiché le

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Rapporteur** : Monsieur Jérôme MOROGE

Mesdames, Messieurs,

Il convient de présenter le bilan financier des actions du PRE afin de solliciter la subvention de l'État pour l'année à venir.

#### 1 - Bilan financier du PRE en 2021

La mise en œuvre du Programme de Réussite Éducative, avec l'accompagnement de 91 situations en 2021, a nécessité un budget qui s'établit comme suit :

	<b>Prévue</b>	<b>Réalisée</b>			<b>Réalisée</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>s</b>	<b>s</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Prévues</b>	<b>s</b>
<b>Achats</b>	750	<b>203</b>	<b>Etat</b>	60 000	<b>59 000</b>

<b>Prestations de services</b>	28 000	<b>29 038</b>	<b>Mairie</b>	26 630	<b>8 229</b>
<b>Charges de personnel</b>	75 220	<b>74 288</b>	<b>Fonds propres du CCAS</b>	17 320	<b>36 300</b>
<b>Prestations en nature (locaux)</b>	4 200	<b>4 202</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b>	4 200	<b>4 202</b>
<b>TOTAL dépenses</b>	108 150	<b>107 731</b>	<b>TOTAL recettes</b>	108 150	<b>107 731</b>

## 2 - Projet d'actions du Programme de Réussite Éducative sur 2022 et budget prévisionnel correspondant

Le dispositif de réussite éducative est basé sur la mise en place de parcours personnalisés. Ces parcours sont construits grâce à l'échange entre différents professionnels qui connaissent les enfants, les jeunes et les familles concernés. Une analyse globale de chaque situation d'enfant ou du jeune est partagée afin de déterminer des objectifs précis et individualisés. Le parcours de réussite éducative nécessite un accompagnement de la famille par le référent de parcours, qui rend compte régulièrement aux professionnels de l'évolution ou non de la situation, et qui repère les éventuels ajustements à y apporter, voire une sortie du dispositif selon l'adhésion de l'enfant et de la famille.

### Actions spécifiques dans le cadre du PRE pour l'année 2022

#### **Actions pour les 2 à 6 ans :**

- **Atelier de psychomotricité**, animée par une psychomotricienne, hors temps scolaire, pour la prise en charge des enfants ayant besoin de travailler la motricité globale en collectif, le rapport au groupe, et l'inhibition au groupe
- **Accompagnement psychologique** du parent et ou de son enfant, assuré par un psychologue prestataire et dont l'objectif est d'assurer un premier étayage psychologique en vue d'une orientation vers des structures de soins au besoin
- **Groupe de parole « Parenthèse »** à destination des parents, animé par un infirmier intervenant pour la Fondation ARHM, dont l'objectif est la valorisation des compétences éducatives et le soutien entre pairs
- **Café rencontre**, animé par l'équipe de réussite éducative, dans le but de favoriser l'appréciation du lien avec les professionnels et la connaissance du droit commun et des ressources du territoire via une approche conviviale et ludique
- **Accompagnement parental**, assuré par le référent de parcours, afin de travailler la mise en œuvre des objectifs fixés lors d'un entretien individuel
- **Accompagnement individuel au domicile**, assuré par un travailleur social de l'association ADIAF-SAVARAHM, dans le but de soutenir les parents dans leurs responsabilités éducatives, de favoriser l'ouverture culturelle et l'aller vers l'extérieur ; objectifs qui ne sont pas vains après une année de crise sanitaire qui a éprouvé le rapport au monde et aux difficultés quotidiennes

#### **Actions pour les 6 à 11 ans :**

- **Atelier de psychomotricité**, animée par une psychomotricienne, hors temps scolaire, pour la prise en charge des enfants ayant besoin de travailler la motricité globale en collectif, le rapport au groupe, et l'inhibition au groupe
- **Accompagnement psychologique** du parent et ou de son enfant, assuré par un psychologue prestataire et dont l'objectif est d'assurer un premier étayage psychologique en vue d'une orientation vers des structures de soins au besoin
- **Atelier d'expression**, animé par un intervenant du Patadôme théâtre, hors temps scolaire, pour travailler l'expression orale et la place dans le groupe de l'enfant orienté
- **Groupe de parole « Parenthèse »** à destination des parents, animé par un infirmier intervenant pour la Fondation ARHM, dont l'objectif est la valorisation des compétences éducatives et le soutien entre pairs
- **Café rencontre**, animé par l'équipe de réussite éducative, dans le but de favoriser l'appréciation du lien avec les professionnels et la connaissance du droit commun et ressource du territoire via une approche conviviale et ludique
- **Accompagnement parental**, assuré par le référent de parcours, afin de travailler la mise en œuvre des objectifs fixés lors d'un entretien individuel
- **Accompagnement individuel au domicile**, assuré par un travailleur social de l'association ADIAF-SAVARAHM, dans le but de soutenir les parents dans leurs responsabilités éducatives, de favoriser l'ouverture culturelle et l'aller vers l'extérieur ; objectifs qui ne sont pas vains après une année de crise sanitaire qui a éprouvé le rapport au monde et aux difficultés quotidiennes
- **Accompagnement de réussite éducative individuel**, assuré par un intervenant qualifié, dans le but de travailler l'organisation, la méthodologie, et le rapport aux apprentissages

#### **Actions pour les 11 à 16 ans :**

- **Accompagnement psychologique** du parent et ou de son enfant, assuré par un psychologue prestataire et dont l'objectif est d'assurer un premier étayage psychologique en vue d'une orientation vers des structures de soins au besoin
- **Groupe de parole « Parenthèse »** à destination des parents, animé par un infirmier intervenant pour la Fondation ARHM, dont l'objectif est la valorisation des compétences éducatives et le soutien entre pairs
- **Café rencontre**, animé par l'équipe de réussite éducative, dans le but de favoriser l'appréciation du lien avec les professionnels et la connaissance du droit commun et ressource du territoire via une approche conviviale et ludique
- **Accompagnement parental**, assuré par le référent de parcours, afin de travailler la mise en œuvre des objectifs fixés lors d'un entretien individuel
- **Accompagnement individuel au domicile**, assuré par un travailleur social de l'association ADIAF-SAVARAHM, dans le but de soutenir les parents dans leurs responsabilités éducatives, de favoriser l'ouverture culturelle et l'aller vers l'extérieur ; objectifs qui ne sont pas vains après une année de crise sanitaire qui a éprouvé le rapport au monde et aux difficultés quotidiennes
- **Accompagnement de réussite éducative individuel**, assuré par un intervenant qualifié, dans le but de travailler l'organisation, la méthodologie, et le rapport aux apprentissages

n° CCAS012DL2022

- **Groupe de parole « Et toi t'en penses quoi ? »**, animé par un infirmier intervenant pour la Fondation ARHM, dont l'objectif est de mettre à disposition des jeunes un espace de parole pour aborder des questions qui les animent, dans un cadre défini par l'intervenant et le groupe, et garantissant le respect d'autrui

**Le budget prévu en 2022 pour la réalisation de ce programme s'établit comme suit :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achats	200	Etat	59000
Prestations de services	36000	Commune	26600
Charges de personnel	40000	CCAS	23300
Prestations en nature ( locaux )	4200	Prestation en nature	4200
Total	108900	Total	108900

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 voix **POUR** :

**DÉCIDE**

**Ayant entendu les explications du rapporteur,**

Le Conseil d'Administration du CCAS

**Valide** le bilan financier du Programme de Réussite Éducative 2021 et le budget prévisionnel 2022 ;

**Valide** le projet d'action du PRE 2022 tel qu'exposé ci-dessus ;

**Autorise** M. le Président à encaisser la subvention de l'État, au titre du PRE 2022 d'un montant de 59 000 euros.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

Le Président,

M. Jérôme MOROGE